

## Procès verbal du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril 2022

Absents excusés : Jean-Luc Abalain, pouvoir à Philippe Héraud  
Philippe Gouriou, pouvoir à Marie-France Pouliquen  
Eric Le Ny, pouvoir à Yann Pinvidic

Secrétaire de séance : Maryline Ménès  
Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer  
Approbation à l'unanimité du PV du 10 mars 2022

### Compte rendu commission sports

Le conseil municipal à l'unanimité délibère favorablement au versement des subventions suivantes pour un montant total de **10 980 €**

FCCP (football)	2 500
Vélo-sport	600
Oxygène	800
La Boule Plounéventérienne	400
Volley-ball	250
Gym féminine	400
Société de chasse	250
Entente sportive La Flèche handball	800
Savate Boxe Française Breizh	300
Chants et guitare	250
REVA	250
Aventure	280
Comité de jumelage	1 000
Club de loisirs et détente	500
Comité des fêtes	1 500
FNACA	350
Scrapaploun	250
Agriculteurs de Plounéventer	300

Point sur le pump park : les travaux préparatifs vont débuter, en fonction de la météo, mi-avril.

Festival Le Marentin : le programme définitif est paru dans le bulletin. Des flyers et des affiches sont distribués dans les commerces.

### **Commission assainissement**

Le conseil municipal choisit la solution proposée par Eau du Ponant pour traiter les boues de la station d'épuration : l'évacuation pour traitement à Brest. Cette solution n'implique pas d'investissement et semble plus pérenne, le risque d'interdiction d'épandage des boues humaines n'étant pas écarté à l'avenir. Pour cela, une délibération est prise pour entrer au capital d'Eau du Ponant par l'acquisition d'une action. Le maire est désigné comme représentant permanent à l'Assemblée Générale des actionnaires de la SPL Eau du Ponant ainsi que comme délégué représentant la commune de Plounéventer à l'Assemblée Spéciale de la SPL Eau du Ponant.

Il rappelle que des membres du conseil ont été désignés pour représenter la commune dans les commissions extérieures (Communauté de Communes ou autre) et souhaite que les représentants de la commune participent aux réunions ou s'excusent en cas d'impossibilité de siéger.

### **Tarifs assainissement collectif**

Accord pour ne pas changer les tarifs : 19,26 € HT/an pour l'abonnement et 0,755 € HT/m<sup>3</sup>

### **Fixation des taux de fiscalité directe locale pour 2022**

Accord du conseil pour maintenir les taux, soit :

- Taxe foncière sur le bâti : 38,21 %.
- Taxe foncière sur le non bâti : 40,10 %

Produit total attendu en impôts directs locaux : 823 507 €

### **Présentation des budgets primitifs 2022**

Les commissions se sont réunies pour préparer les budgets primitifs, en dégagant les investissements prioritaires pour 2022. La commission finances a préparé les budgets primitifs en tenant compte de ces choix.

Les budgets sont adoptés

### **Lotissement Mesgloaen 1**

Dépenses et recettes de fonctionnement : 122 535,50 €

Adopté à l'unanimité

### **Lotissement Mesgloaen 2**

Dépenses et recettes de fonctionnement : 296 742,55 €

Adopté à l'unanimité

### **Lotissement de Prat ar Pont**

Dépenses et recettes de fonctionnement : 104 317,03 €

Dépenses et recettes d'investissement : 30 500,71 €

Adopté à l'unanimité

### **Assainissement**

Dépenses et recettes de fonctionnement : 279 974,84 €

Dépenses et recettes d'investissement : 79 498,44 €

Adopté à l'unanimité

### **Commune**

Dépenses et recettes de fonctionnement : 2 488 001,76 €

Dépenses et recettes d'investissement : 1 234 453,73 €

Adopté à par 15 voix pour et 4 abstentions.

Absentions de Yann Pinvidic, Eric Le Ny et Karine Le Duc en raison d'un désaccord sur le montant des indemnités aux élus. Désaccord de Maryline Ménès qui n'approuve pas tous les projets d'investissements.

### **Ouverture d'un commerce : consultation citoyenne**

- Résultats de la consultation : 131 réponses ont été adressées en mairie.
  - 98 avis favorables (75%)
  - 33 avis défavorables (25%)

### **Sentier piétonnier à Bourlogot / rue de Kerjean**

La circulation des piétons est dangereuse en sortie d'agglomération, rue de Kerjean et au lieu-dit Bourlogot, notamment pour les collégiens et lycéens empruntant les transports scolaires.

Le conseil municipal a décidé de créer un sentier piétonnier pour sécuriser la circulation piétonne.

Dans ce but, le conseil municipal délibère pour l'acquisition des terrains nécessaires au projet. Le prix d'achat est fixé à 5 €/m<sup>2</sup>. Les frais de bornage et de formalités notariales seront à la charge de la commune.

### **Elections présidentielles**

- Les scrutins auront lieu les 10 et 24 avril. Une information est faite sur une nouveauté 2022 : les électeurs peuvent donner procuration à un électeur d'une autre commune.